

**L'IMPACT DES NORMES INTERNATIONALES
D'AUDIT SUR LA QUALITÉ DE L'INFORMATION
FINANCIÈRE ET COMPTABLE
ÉTUDE DE CAS DANS UN ETABLISSEMENT
PUBLIC A GESTION SPECIFIQUE**

**THE IMPACT OF INTERNATIONAL AUDITING
STANDARDS ON THE QUALITY OF FINANCIAL
AND ACCOUNTING INFORMATION CASE STUDY
IN A PUBLIC INSTITUTION WITH SPECIFIC
MANAGEMENT**

Zakaria KERMOUNI SERRADJ*

Université Djillali Liabès, Faculté des sciences économiques, commerciales
et des sciences de gestion,
Labo PERMANAN », EHEC Alger (Algérie).
zakaria.kermouni-serradj@univ-sba.dz

Madjda Lina MEHTARI

Faculté des sciences économiques, commerciales et des sciences de gestion
Laboratoire Réformes Economiques et intégration Régional et
International« REFEIRI », Mohamed Ben Ahmed, Oran (Algérie).
mehtari.madjdalina@gmail.com

Date Soumission :27/07/2020	Date Acceptation :02/01/2023	Date publication :03/06/2023
--------------------------------	---------------------------------	---------------------------------

Abstract:

Auditing is a vector of confidence ensuring the reliability and relevance of companies' financial information. It is positioned as a source of improvement to increase the efficiency of the company's information system. This research aims to determine the impact of international auditing standards on the quality of financial and accounting information. To do this, we conducted a descriptive study within the CNAS, over five 2015-2018 financial years, which concerns the adaptation ISA standards in the audit engagement. The desired result is to

* Auteur correspondant

prove that the audit is positioned as a source of improvement to increase the efficiency of the company's information system.

Keywords

Audit quality - financial statements - international auditing standards - financial and accounting information.

JEL Classification Codes :

M40, M42, M49

Résumé :

L'audit est un vecteur de confiance assurant la fiabilité et la pertinence de l'information financière des entreprises. Il est positionné comme une source d'amélioration pour accroître l'efficacité du système d'information de l'entreprise. Cette recherche vise à déterminer l'impact des normes internationales d'audit sur la qualité de l'information financière et comptable et Pour cela nous avons mené une étude descriptive au sein de la CNAS, sur cinq exercices 2015-2018 qui concerne l'adaptation des normes ISA dans la mission d'audit. Le résultat recherché est de prouvé que l'audit est positionné comme une source d'amélioration pour accroître l'efficacité du système d'information de l'entreprise.

Mots clés :

Qualité d'audit – Etats financiers – Normes internationales d'audit - Information financière et comptable.

Code de classification Jel :

M40, M42, M49

1- Introduction :

Suite à l'évolution constante du monde des affaires, les professionnels comptables doivent affirmer d'avantage leur position dans un environnement économique de plus en plus complexe et exigeant.

Le concept d'audit est devenu une discipline transversale au centre des préoccupations des personnes qui constituent le gouvernement d'entreprise. Il est considéré comme une activité, et avant tout une fonction de l'organisation.

L'audit s'est progressivement étendu à toute une série de domaines. Au-delà de l'audit des comptes désormais on trouve des audits : comptable, financier, externe, et interne. Ces différents types d'audit s'exercent dans des fonctions variées réclament les mêmes exigences déontologiques d'intégrité et d'indépendance.

Il est positionné comme une véritable source d'amélioration continue pour accroître l'efficacité du système d'information de l'entreprise et apporter une valeur ajoutée dans le produit comptable. En effet, suite aux différents scandales financiers qui ont secoué le monde des affaires, le système de la qualité d'audit est devenu comme un instrument institutionnel indispensable pour affirmer la fiabilité et la crédibilité de l'information financière.

Afin de répondre aux problèmes de risques, d'anomalies, ou de menaces qui mènent à des fraudes et qui peuvent entraver la qualité de l'audit, l'auditeur suit un code de déontologie et un ensemble de normes internationales d'audit, ces normes traitent des obligations de l'auditeur d'être en coordination avec la direction en ce qui concerne les termes de la mission d'audit.

Suite à ces réflexions, nous avons articulé notre recherche autour de la problématique suivante :

Comment assurer la qualité de l'audit à travers la mise en place des normes d'audit ?

Aussi que notre problématique générale est déclinée sous forme des questions suivantes :

- ✚ Quel est le cadre théorique de l'audit ?
- ✚ Pour quel but les auditeurs appliquent les normes d'audit ?
- ✚ Et Comment adopter les normes ISA ont contribuant à l'amélioration de la qualité de l'information financière ?

A partir de ces questionnements, nous avons présenté les hypothèses suivantes :

H1 : Les normes ISA permettent d'améliorer la qualité de l'audit.

H2 : Les normes internationales d'audit créent de la valeur ajoutée lors de l'exécution d'une mission d'audit

1. Objectif de recherche :

- ✚ La connaissance théorique de l'audit.
- ✚ L'adaptation des normes internationales d'audit avec l'environnement institutionnel.
- ✚ Présenter des clés à l'auditeur externe pour appliquer les ISA.

2. Méthodologie de recherche :

Notre méthodologie a été menée selon une approche descriptive. Nous avons choisi de prendre le cas de la caisse nationale des assurances sociales des travailleurs salariés (CNAS), dont la quelle on a choisi les cinq exercices de 2014 à 2018. Notre travail sera structuré en deux parties La première présentera le développement théorique de notre étude, la deuxième correspondra à un travail de validation des hypothèses formulées et ciblée sur la qualité de l'audit ainsi que la création de la valeur ajoutée par l'auditeur lui-même dans l'entité auditée.

3. La notion de qualité d'audit :

Une information comptable de qualité est nécessaire pour le bon fonctionnement des organisations. Dans la plupart des cadres conceptuels, qui sont à la base des référentiels comptables normatifs, cette qualité s'apprécie selon quatre critères : la tangibilité, fiabilité, pertinence et comparabilité.

Dans cette optique, les auditeurs indépendants ont pour mission première de contrôler et d'attester la conformité de l'information comptable par rapport à un référentiel normatif. Ainsi, sous l'hypothèse que les normes comptables appliquées garantissent une certaine qualité de l'information, les auditeurs viennent renforcer la crédibilité des chiffres comptables, et par conséquent leur valeur informationnelle et leur utilité socio-contractuelle.

De ce fait, quand il s'agit de rendre crédible l'information financière, la qualité de l'audit devient un élément fondamental, et procure à cette autorité de contrôle toute sa valeur ajoutée. Ainsi, il nous paraît indispensable d'aborder les notions importantes qui sont à la base du concept de la qualité d'audit.

4. Les déterminants de la qualité d'audit :

DeAngelo (1981), a donné la définition suivante : c'est la probabilité que l'auditeur découvre une anomalie présente dans les états financiers et la révèle, Il va alors la détecter et ensuite la mentionner dans son rapport (GANDJA., 2015) . La qualité effective de l'audit met en évidence que l'auditeur doit réunir deux attributs qui influent directement sur la qualité de son travail : la compétence et l'indépendance.

4.1 la compétence de l'auditeur :

D'après la définition de DeAngelo, la compétence de l'auditeur conditionne sa capacité à détecter une anomalie significative dans les comptes (DEPRET.M.H, 2005). Lee et Stone (1995) définissent la compétence comme "un état d'expertise suffisant pour atteindre des objectifs d'audit explicites" (POCHET.C, 2009).

Les principaux facteurs de compétence relèvent de la formation des équipes de vérification, et de la capacité de l'auditeur à développer des pôles d'expertise spécifique, notamment dans certains secteurs d'activité ou par rapport aux méthodes de travail et de gestion des risques liés à une mission d'audit.

L'exigence de compétence est concrétisée par un contrôle à l'entrée dans la profession assortie d'une exigence de formation continue et de contrôle de qualité réguliers au niveau des entreprises d'audit. Par la suite, l'auditeur devra suivre une formation régulière tout au long de sa carrière afin de maintenir ses compétences techniques à jour. L'audit étant un travail d'équipe, la compétence ne s'apprécie pas seulement au niveau individuel. Elle implique également la mise en œuvre de contrôles réguliers de la qualité au sein des cabinets. Enfin des inspections indépendantes des cabinets sont organisées sous la responsabilité de l'instance de régulation de la profession. La compétence est donc l'objet d'une surveillance étroite par le régulateur, sans doute parce que dans une large mesure elle apparaît comme une condition nécessaire de l'indépendance.

4.2 l'indépendance de l'auditeur :

L'indépendance des auditeurs est cruciale dans la mesure où elle atténue le risque de collusion entre auditeur et audité. La perception de cette indépendance conditionne en particulier l'approvisionnement des Marchés financiers en capitaux et la perception du risque qu'ils assument par les investisseurs. L'indépendance des auditeurs regroupe donc un enjeu économique considérable, Elle est souvent considérée comme une notion abstraite, délicate à définir et plus encore mettre en pratique.

Selon Carey (1969) L'indépendance est « un état d'esprit et une question de caractère » (POCHET.C, 2009)

L'auditeur indépendant est alors celui qui se conduit de façon intègre honnête et fait preuve d'objectivité dans l'exercice de son activité.

L'indépendance désigne la capacité de l'auditeur à maintenir un jugement professionnel le plus objectif possible, Cette indépendance

effective peut être menacée par des liens ou des relations de nature diverses.

D'une manière générale, les normes d'audit définissent les liens pouvant entraîner une situation de dépendance économique ou financière ou encore une situation de dépendance liée à la présence de relations personnelles familiales ou autres.

5. Les normes internationales d'audit :

Il a déjà été dit, à propos de sa qualité et de son indépendance, que la fonction d'audit s'exerce dans la limite d'un ensemble de normes définies par la profession, Les normes ISA ont été rédigées par l'International Auditing and Assurance Standards Board (IAASB) de l'International Federation of Accountants (IFAC). (international standard auditing, 2020)

Elles sont considérées comme des dispositions obligatoires fondées sur un ensemble de règles, de principes, d'outils et de techniques qui forment un référentiel pour la certification des comptes annuels et comptes consolidés des entreprises.

Elles contiennent les objectifs, les diligences requises et les modalités d'application et autres informations explicatives, qui sont définis pour permettre à l'auditeur d'obtenir une assurance raisonnable, le déroulement de sa mission ainsi que pour l'évaluation de l'efficacité et de la qualité de son fonctionnement. Elles sont applicables tant au niveau de la fonction qu'au niveau individuel.

Pour notre recherche sur la qualité de l'audit nous avons mobilisé dans le coté théorique et pratique les trois normes suivantes :

- + ISA 240 : Responsabilité de l'auditeur concernant les fraudes.**
- + ISA 315 : Identification et évaluation des risques d'anomalies significatives par la connaissance de l'entité et de son environnement.**
- + ISA 330 : Réponses de l'auditeur a l'évaluation des risques.**
- + ISA 540 : Audit des estimations comptables, y compris les estimations comptables en juste valeur.**
- + ISA 450 : Évaluation des anomalies détectées au cours de l'audit. (Sfayhi, 2013)**

La norme ISA 240 :

L'auditeur doit être conscient qu'il puisse exister des anomalies significatives provenant d'une fraude, Il procède alors à des investigations sur ces incohérences. Pour cela il doit recueillir auprès de la direction les informations portant sur :

- L'évaluation faite par la direction des états financiers.
- Le processus indiqué par la direction pour identifier les risques de fraude dans l'entité pour identifier et répondre aux risques de fraude et au comportement d'éthique.
- Les membres de l'équipe affectée à la mission doivent discuter sur les états financiers de l'entité qui seraient susceptibles de comporter des anomalies significatives provenant de fraudes.

Afin de répondre aux anomalies significatives provenant de fraudes, l'auditeur doit :

- Définir une approche globale qui consiste à superviser le personnel et évaluer le choix des méthodes comptables.
- Mettre en œuvre des procédures d'audit complémentaires, ainsi que des procédures répondant aux risques que la direction contourne les contrôles en place. (Board, 2020).
- L'auditeur doit évaluer des éléments probants tels que les procédures analytiques mises en œuvre à la fin de l'audit, voir s'ils indiquent l'existence d'un risque de fraudes.

La direction doit déclarer à l'auditeur qu'elle :

- Confirme lui avoir communiqué son évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives provenant de fraudes.
- Elle doit aussi signaler tous les faits liés à des fraudes commises ou suspectées dont elle a eu connaissance.

Lorsque l'auditeur a identifié une fraude, il doit aussitôt en informer et communiquer la direction, des faiblesses des contrôles internes destinés à prévenir les fraudes.

L'auditeur est tenu à l'obligation de confidentialité sur les informations de son client.

La documentation sur l'évaluation du risque d'anomalies significatives, requise par la Norme ISA 315, doit comprendre :

- Les décisions importantes prises au cours des discussions entre les membres de l'équipe affectée à la mission, sur la possibilité

que les états financiers et les assertions comportent les risques d'anomalies significatives provenant de fraudes.

La documentation sur les réponses qui concerne l'évaluation des anomalies significatives requise par la Norme ISA 330 doit inclure :

- Les réponses globales apportées aux risques identifiés d'anomalies significatives provenant de fraudes ainsi que la nature, le calendrier et l'étendue des contrôles effectués et le lien entre ces contrôles et les risques identifiés et les résultats des contrôles réalisés dans le cadre de la mission.

Certaines anomalies provenant des fraudes conduisent l'auditeur à remettre en cause la possibilité de poursuivre sa mission d'audit, il doit s'entretenir avec la direction ainsi qu'avec les membres du gouvernement d'entreprise et déterminer les obligations professionnelles et légales applicables en la circonstance.

La norme ISA 315 :

Cette Norme annonce que l'auditeur doit avoir une connaissance sur l'entité, son environnement, et son contrôle interne qui soit suffisant pour l'identification et l'évaluation des risques d'anomalies significatives que contiennent les états financiers et les assertions, qui résultent de fraudes. En ce qui concerne l'entité et son environnement, L'auditeur doit rassembler des connaissances concernant :

- La nature et le secteur d'activité de l'entité, sa réglementation, et le référentiel comptable applicable.
- La détention du capital et ses structures de gouvernance, les types d'investissements que l'entité réalise et la façon dont l'entité est organisée et financée.
- Les objectifs et les stratégies de l'entité et les risques relatifs liés à l'activité.
- La mesure et la revue de la performance financière de l'entité.

L'auditeur doit connaître le contrôle interne conçu par la direction et selon la norme ISA 315 ce contrôle est subdivisé en trois :

- ✚ L'environnement de contrôle.
- ✚ La communication, la mise en place de valeurs d'intégrité.
- ✚ La participation des personnes constituant la direction, et leurs méthodes de délégation de pouvoirs et de responsabilités. (Board, 2020)

L'auditeur doit avoir une connaissance du processus suivi par l'entité pour :

- Identifier et évaluer les risques liés à l'activité, en rapport avec les objectifs d'élaboration de l'information financière, afin de décider des mesures à prendre pour gérer ces risques.
- L'évaluation et la mise en œuvre du processus d'évaluation des risques par l'entité permet à l'auditeur de concevoir comment la direction identifie les risques liés à l'activité et décide des mesures à mettre en place pour les gérer.

La norme ISA 330 :

La norme ISA 330 annonce que l'auditeur doit réunir les éléments probants suffisants et appropriés qui concernent les risques évalués d'anomalies significatives, en définissant et en mettant en œuvre des procédures d'audit complémentaire et des réponses appropriées à ces risques.

Dans le cadre de son évaluation du risque d'anomalies significatives, l'auditeur doit mettre en place :

- Des procédures pour recueillir des éléments probants appropriés, montrant que les contrôles fonctionnent efficacement et pertinemment au cours de la période auditée.

L'auditeur doit conclure sur le caractère suffisant et approprié des éléments probants recueillis, permettant de réduire le risque d'anomalies significatives dans les états financiers.

Si l'auditeur n'a pas recueilli des éléments probants suffisants et appropriés concernant une assertion significative contenue dans les états financiers, il est impératif qu'il recueille des éléments probants supplémentaires. S'il est dans l'impossibilité de le faire, il doit exprimer une opinion avec réserve ou conclure à l'impossibilité de donner une opinion.

La norme ISA 450 :

La norme ISA 450 indique que l'auditeur doit évaluer les anomalies relevées au cours de l'audit, il a pour objectif de mesurer l'incidence sur l'audit des anomalies relevées et l'incidence sur les états financiers des anomalies non corrigés (s'il en existe), la norme ISA 450 doit être considérée conjointement avec la norme ISA 700 (Fondement de l'opinion et rapport d'audit sur les états financiers) porte sur l'obligation

de l'auditeur de se faire une opinion sur les états financiers. Celle la fournis aux auditeurs des directives supplémentaires en ce qui concerne :

- Assemblage des anomalies.
- L'auditeur doit récapituler les anomalies relevées au cours de l'audit.
- L'auditeur doit prendre en considération les anomalies relevées au fur et à mesure de l'avancement de l'audit.

1. La communication et la correction des anomalies :

- L'auditeur doit communiquer à la direction, toutes les anomalies récapitulées au cours de l'audit, il exige à la direction de corriger ces anomalies. Dans le cas où cette dernière refuse cette procédure l'auditeur doit prendre connaissance des raisons de la direction pour ne pas les corriger et doit prendre en compte de ces motifs lorsqu'il évalue si les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

2. L'évaluation de l'effet des anomalies non corrigées :

- L'auditeur doit prendre en compte l'ampleur des anomalies et l'incidence des anomalies non corrigées relative aux périodes précédentes sur les flux d'opération, ainsi que sur les états financiers pris dans leur ensemble.

3. La documentation « l'auditeur doit inclure dans la documentation » :

- Le montant en dessous duquel les anomalies seront considérées comme manifestation insignifiantes.

Toutes les anomalies relevées au cours de l'audit avec la mention de leur correction ou non correction sa conclusion relative au caractère significatif ou non des anomalies non corrigées.

La norme ISA 540 :

Certains éléments des comptes ne peuvent pas être mesurés de façon précise et ne peuvent qu'être estimés, il peut résulter de ces estimations un risque que les comptes contiennent des anomalies significatives. Selon la norme ISA 540, de tels postes sont désignés par les estimations comptables, cette norme comporte les diligences requises et les modalités d'application concernant les anomalies portant sur des estimations comptables individuelles, et fournit des indices de biais possibles introduits par la direction.

L'auditeur doit donc évaluer les estimations comptables qui varient selon le référentiel comptable applicable et le type d'élément financier publié. L'objectif d'évaluation pour certaines estimations comptables est de prévoir l'issue d'une ou de plusieurs transactions, d'événements ou de circonstances qui sont à l'origine du besoin d'une estimation comptable. Pour cela l'auditeur doit :

Mettre en place des procédures d'évaluation de risques donc il doit avoir des connaissances en ce qui concerne :

- Les dispositions du référentiel comptable.
- La façon dont la direction identifie les transactions pour permettre à l'auditeur de réviser les estimations comptables et la manière dont elle procède aux estimations comptables.
- Identifier et évaluer le degré d'incertitude attaché à l'évaluation des estimations comptables.

Répondre aux risques évalués d'anomalies significatives en prenant en compte la nature de l'estimation comptable l'auditeur doit réaliser les procédures suivantes :

- Déterminer si les événements survenus jusqu'à la date du rapport d'audit fournissent des éléments probants concernant l'estimation comptable.
- Vérifier la façon dont la direction a procédé aux estimations comptables.
- Tester l'efficacité du fonctionnement des contrôles sur les estimations comptables.

Selon la norme ISA 230, l'auditeur doit inclure dans la documentation d'audit le caractère raisonnable des estimations comptables qui engendrent des risques importants et des informations fournies les concernant.

Études de cas :

Présentation de la méthodologie :

En s'inspirant, des études antérieures réalisées dans le domaine et les acquis théoriques, nous avons retenu une méthodologie d'étude descriptive. Elle consiste à analyser des données au sein de la caisse nationale des assurances sociales des travailleurs salariés - Siège Sidi Bel Abbes –sur les cinq exercices 2014 à 2018, afin de déterminer la qualité

de l'audit dans les états financiers selon le cadre référentiel des normes internationales ISA. Notre analyse s'est faite dans une pratique exercée par l'auditeur lui-même dans cet établissement, dont le but est de savoir comment adapter les normes d'audit avec l'environnement de l'entité auditée.

La norme ISA 315 : Identification et évaluation des risques d'anomalies significatives par la connaissance de l'entité et de son environnement :

Cette norme assure la prise de connaissance générale de l'entité auditée et de son environnement, ainsi que la détermination de l'auditeur du cadre de sa mission, (les activités de l'entité, les politiques de la direction générale, les décisions interne).

1.1 Présentation de la CNAS :

La CNAS « Caisse Nationale d'Assurances Sociales des travailleurs salariés » est placée sous la tutelle du Ministère du travail, de l'emploi et de la sécurité sociale « METSS ». Elle gère le recouvrement de toutes les cotisations de la sécurité sociale et assure cette fonction pour le compte des autres organismes « la CNR, la CNAC, le FNPOS, l'OPREBAT ». Elle assure la gestion des prestations en nature et en espèces des assurances sociales, des accidents du travail et des maladies professionnelles et des prestations familiales pour le compte de l'Etat.

Le Décret n° 92.07 du 04 Janvier 1992 portant statut juridique des Caisses de la Sécurité Sociale et organisation administrative et financière de la Sécurité Sociale a introduit deux modifications majeures à savoir :

- ✚ La C.N.A.S devient établissement public à gestion spécifique (E.P.G.S.) et non plus à caractère administratif, elle est dotée de la personnalité morale et de l'autonomie financière.
- ✚ La C.N.A.S est réputée commerçante dans ses relations avec les tiers, ce qui lui permet d'élargir ses possibilités de recouvrement en cotisations.

1.2 Mission et attribution de la CNAS :

- Gère les prestations des assurances sociales (maladie, maternité, invalidité, décès) ainsi que des accidents du travail et maladies professionnelles (AT/MP).
- Gère les allocations familiales pour le compte de l'Etat.
- Assure le recouvrement, le contrôle et le contentieux du recouvrement des cotisations destinées au financement des prestations.
- Assure le contrôle et la gestion du volet contentieux relatif à la collecte des souscriptions visant à financer des rendus.
- Attribue un numéro d'immatriculation national aux assurés sociaux et aux employeurs.
- Contribue à promouvoir la politique de prévention des AT/MP et gère le fonds de prévention AT/MP.
- Gère les prestations dues aux personnes bénéficiaires des accords bilatéraux de la sécurité sociale.
- Entreprendre des actions en vue de faire bénéficier les travailleurs et leurs ayants droit de prestations collectives, sous forme de réalisations à caractère sanitaire et social.
- Conclue des conventions avec les prestataires de soins. (Abderrahmane, 2020)
- Assure l'information aux usagers de la CNAS.
- La CNAS est responsable du recouvrement de toutes les cotisations de sécurité sociale et assure cette fonction pour le compte de la CNR, la CNAC, le FNPOS, l'OPREBAT.

2. La norme ISA 240 : Responsabilité de l'auditeur concernant les fraudes

Cette norme présente la responsabilité de l'auditeur et sa capacité à détecter les fraudes dans sa mission d'audit.

Les prestations :

En ce qui concerne le contrôle des comptes, nous avons opté pour les comptes des professionnels de tiers, à savoir les tiers payants qui ont un impact sur la qualité de l'audit comme ci-dessous :

- ✚ Le compte 406010 "officines privées", présente un solde créditeur d'un montant significatif de 47 043 568,80 DA, et sur cette base ce compte sera suivi jusqu'à l'année 2019 selon l'analyse suivant :

1- La ventilation des prestations « officine privée » et décalée par rapport au paiement des prestations au niveau des finances.

2- Les écritures qui ont été passé par la méthode de chargement de la comptabilité à travers le logiciel passerelle DLG-PC COMPTA seront rapprochées avec les paiements effectués au niveau des finances.

- Le compte 406020 "officines publiques", a été soldé correctement.
- Le compte 406150 "centres d'appareillage publics", a présenté un solde créditeur dans la balance d'un montant de 15 627 616,23 DA.

L'auditeur a effectué un contrôle exhaustif sur ce compte et il a montré que le solde qui a été présenter au 31/12/218 sera soldé dans l'exercice 2019 comme ci-dessous :

TABLE 1 : PRESENTATION D'UN ECHANTILLONNAGE DES PROFESSIONNELLES DE SANTÉ

SCF	LIBELLEE	SOLDE AU 31/12/18	
		DEBIT	CREDIT
406010	Officines privées	0,00	47 043 568,80
406020	Officines publiques	0,00	0,00
406150	Centres d'appareillage publics	0,00	15 627 616,23
442101	Retenues IRG sur Salaires	0,00	8 582 937,40
442102	Retenues IRG aux Taux Réduit sur Primes et Indemnités Diverses	0,00	130 559,69

SOURCE : DOCUMENT PRÉPARÉ PAR LE DOCTORANT

3. ISA 540 : Audit des estimations comptables, y compris les estimations comptables en juste valeur :

La norme ISA 540 prend différentes fonctions concernant les estimations comptables en juste valeur. Pour notre cas nous avons choisi de travailler sur l'indemnité de départ de retraite « IDR » c'est une norme citée dans l'IAS 19, dont le but est de prouvé la qualité dans les états financiers et diminuer les risques. L'auditeur doit réagir par un contrôle exhaustif car le montant comptabilisé chaque année est significatif.

3.1 APPLICATION SUR LA NORME IAS 19 « INDEMNITE DEPART DE RETRAIT » :

Cette opération, vise a déterminé la vérification comptable et financière de l'indemnité de départ en retraite pendant cinq exercices 2014-2018 :

**TABLE 02 : BILAN DE LA CNAS « EXERCICE 2014-2018 »
MDA**

LIBELLE	2018	%	2017	%	2016	%	2015	%	2014	%
PASSIFS NON-COURANTS	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Provision sur Indemnité Départ à la retraite	346	5,74%	307	5,56%	410	6,75%	421	6,74%	430	8,61%
TOTAL II	388	-	337	-	440	-	421	-	430	-
PASSIFS COURANTS		-		-		-		-		-
TOTAL III	6 034	-	5 528	-	6 069	-	6 253	-	4 997	-
TOTAL GENERAL PASSIF (I+II+III)	8 226	-	8 186	-	9 346	-	9 683	-	7 962	-

SOURCE : DOCUMENT CNAS

3.2 ANALYSE COMPTABLE :

3.2.1 PROVISION SUR INDEMNITE DEPART DE RETRAITE :

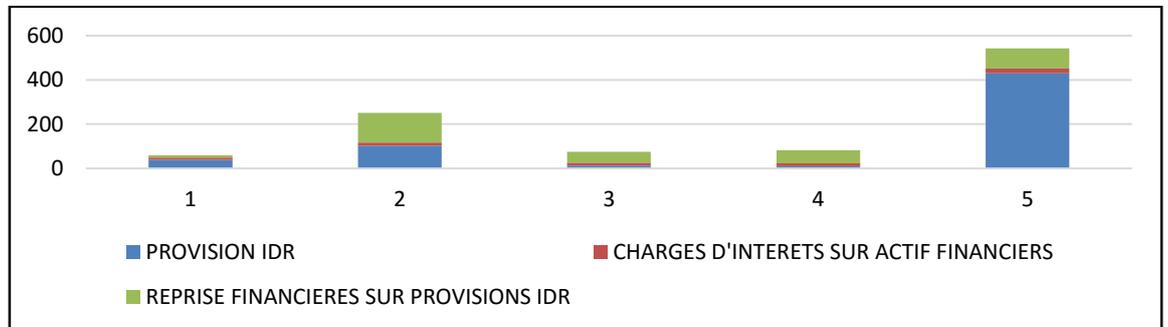
L'auditeur a vérifié que l'indemnité de départ en retraite reflète un impact significatif sur les états financiers auprès de la CNAS. Notre analyse s'est basée sur l'évolution des provisions non courantes durant les cinq années soit un taux de 8,61% pour l'exercice 2014 et un taux de 6,74% pour l'année 2015. Ces taux s'expliquent, par l'ancienne méthode comptable appliquée en 2013 dont l'approche est un modèle international dans IDR.

À partir de 2016 la provision a diminué de 5,56% par rapport à 6,74% en 2015. Ces taux s'expriment par le changement de méthode comptable approuvé par la commission de normalisation des pratiques comptables et des diligences professionnelles en Algérie, cette méthode a présenté une importance sur la mise en place d'une procédure unifiée au niveau des agences CNAS.

3.2.2 CHARGES D'INTÉRÊTS ET REPRISE FINANCIÈRE SUR PROVISION :

Concernant les charges d'intérêts et les reprises financières sur provisions qui ont été récupéré pendant plusieurs années, l'auditeur a présenté un modèle graphique comme ci-dessous :

GRAPHE 01 : L'ÉVOLUTION DE L'INDEMNITE DEPART EN RETRAITE EX 2014-2018



SOURCE : GRAPHE PRESENTÉ PAR LE DOCTORANT

3.2 ANALYSE FINANCIÈRE :

Durant les cinq exercices, on a constaté des évolutions différentes, l'auditeur a observé une croissance de la charge financière d'un montant de 22 MDA durant l'exercice 2014 par rapport aux autres exercices, cette cause s'explique par l'importance de la masse salariale qui couvre plusieurs indices sociaux :

- ✚ **Le taux d'augmentation du salaire.**
- ✚ **Les indemnités et les primes des salariés.**
- ✚ **Les soldes T/comptes « STC » aperçues dans le fichier « AFIL » PAIE** qui prouvent la maximisation des départs en retraite durant les exercices 2014 - 2017.

Aussi y'a d'autres indices qui ont un impact significatif sur l'écart actuarielle, comme le taux d'actualisation, qui correspond au taux d'intérêts des obligations cotées à long terme dans un marché actif. Ce taux influence la fiabilité des états financiers, les principales hypothèses nécessaires à l'évaluation des engagements IAS 19 sont les suivantes :

Taux d'actualisation, inflation, profil de carrière, mode de revalorisation des retraites, turnover, âge et modalités de départ à la retraite.

Ce qui concerne les reprises sur les produits financiers, on a constaté une reprise d'un montant de 90 MDA durant l'exercice 2014 et cela signifie un enrichissement en produisant une augmentation du résultat dans le bilan durant les exercices 2014-2018.

TABLE 3 : EXTRAIT DU BILAN « PASSIF » DURANT LES EXERCICES 2014-2018

LIBELLE	2018	2017	2016	2015	2014
Provision sur les indemnités de fin de carrière	39	102	12	09	430
Charges d'intérêts sur actifs financiers	10	14	14	13	22
Reprise financière sur provisions Indemnités Départ à la Retraite	10	135	48	60	90

SOURCE : DOCUMENT APPROUVÉ PAR LA CNAS

4.la norme ISA 330 : réponses de l'auditeur à l'évaluation des risques

Cette norme représente les réponses due par l'auditeur durant l'évaluation des risques détectée, cette pratique va déterminer le risque du portefeuille des créances qui ont été présentés durant les exercices analysés 2014-2018.

A. LE RISQUE DU PORTEFEUILLE DES CREANCES ISA 330

La masse des créances au 31.12.2018 représente 62.10% par rapport à l'actif de l'entité avec une évolution de 1.41% par rapport à 2017.

L'évolution du portefeuille des créances nettes de 2014 à 2018 par rapport au total de l'actif net (Tableau ci-dessous) est un élément pertinent sur l'évaluation du risque des créances.

De ce fait, le risque d'anomalie significative est dans le recouvrement des cotisations la seule source de financement et dans la gestion du portefeuille des créances, dont l'évolution continue constitue une menace dans l'équilibre financier de la caisse, voire la pérennité du système de sécurité sociale de l'Algérie.

TABLE 4 : EXTRAIT DU BILAN « ACTIF » DURANT LES EXERCICES 2014-2018

Année	2018	2017	2016	2015	2014
Créances (1)	5 026	4 993	4 369	4 913	4 853
Total Actifs (2)	8 093	8 226	8 186	9 346	9 683
Taux (1) / (2)	62,10%	60,69%	53,37%	52,56%	50,11%

SOURCE : DOCUMENT CNAS SBA**ANALYSE SUR LE PORTEFEUILLE :**

Le système informatique de gestion intégrée des fonctions du recouvrement est le seul moyen d'exploiter le détail des créances qui contient les éléments suivants :

- Immatriculation des employeurs et des salariés
- Facturation et encaissement des cotisations de gestion des comptes cotisants.
- Ventilation et comptabilité du recouvrement.

Tous les états consultés sur écran ou édités après tirage de la comptabilité du recouvrement nous ont permis après l'analyse de chaque compte 412 de faire un rapprochement du bilan comptable des finances avec celui du recouvrement.

Les secteurs sont identifiés suivant le code statut de chaque cotisant [1xx .. 5xx]. Les positions des cotisants sont codifiées de [1 ..9]

Chaque compte comptable du recouvrement regroupe plusieurs natures de cotisations :

- Régime general
- Administrations
- Catégories particulières.

Le mouvement des opérations par nature de facturation et d'encaissement des cotisations durant l'année 2018 on permet de valider la situation ci-après :

**TABLE 5 : EXTRACTION AUPRES DU CENTRE DE CALCUL
CONCERNANT LES INFORMATIONS ACCORDÉES AUPRES DU
SERVICE DE RECOUVREMENT**

Désignation	Solde au 31/12/2017	Facturation 2018	Encaissement 2018	Solde au 31/12/2018	Taux RCVT 2018
Cotisations Principales	4 379	14 992	15 017	4 353	100,17%
Majorations de retard	397	64	16	444	25,41%

Pénalités de retard	217	24	12	228	51,99%
Frais de chèques impayés	0	0	0	0	102,54%
Total Général	4 993	15 079	15 046	5 026	99,78%

SOURCE : DOCUMENT CNAS

COMMENTAIRE :

Cette situation arrêtée au 31.12.2018 avec un taux de recouvrement global de 99,78% a généré :

- ✚ Une augmentation des créances globales de + 0.67% par rapport à 2017 due principalement aux majorations et pénalités de retard avec taux de recouvrement de 77,40% soit une créance de 772MDA.

5. La norme ISA 450 : évaluation des anomalies détectées au cours de l'audit

Cette norme reflète les techniques d'évaluation des anomalies au cours de l'audit, d'abord dans ce cas on a choisi d'auditer les créances par les différents critères suivants :

- ✚ Créances par secteur.
- ✚ Créances par risque du recouvrement.
- ✚ Créances par âge et par nature.

1.1 CRÉANCES PAR SECTEUR :

A travers cette norme on va présenter une analyse détaillée du portefeuille des créances durant les deux années disponibles 2017 et 2018.

TABLE 6 : CRÉANCES PAR SECTEUR

Secteurs	Au 31/12/2017	Au 31/12/2018	Variation	TE	TPCG
Administrations	2 550	2 412	-137,85	-5,41%	48,00%
Associations	2	2	-0,30	-14,03%	0,04%
Catégories Particulières	253	220	-32,89	-12,98%	4,39%
Privé	904	981	77,18	8,54%	19,52%
Public	1 283	1 410	127,37	9,93%	28,06%

Représentation Etrangères	0	0	-0,29	-100,00%	0,00%
Total Général	4 993	5 026	33,22	0,67%	100,00%

SOURCE : DOCUMENT CNAS

ANALYSE SUR LES CRÉANCES PAR SECTEUR :

Le tableau ci-dessus confirme l'augmentation de la créance globale de + 0,67% par rapport à la clôture de l'année 2017, soit un montant de + 33 MDA.

L'explication de l'évolution 0.67% d'un montant de 33,22 MDA, et après confirmation des soldes cotisants au 31.12.2018, ceci peut être expliqué par :

- + La régression des encaissements par rapport à 2017 soit un taux de recouvrement de 99,78%.
- + Le paiement des administrations et collectivités locales à 34% (Direction régionale du trésor, DEN, CHU, EPSP, Garde Communale, CFPA, APC, etc..).
- + Différentiel à la charge du trésor public non réglé.
- + Différentiel à la charge de la CNAC non réglé.
- + Quelques receveurs de la trésorerie de la wilaya font du retard dans l'ordonnancement des paiements (CHU, Secteurs sanitaires).
- + Le suivi des gros cotisants du secteur de l'administration (Education Nationale, Universités, CHU, EPSP, EPH, Budget d'état).
- + Le non-paiement des cotisations par les SAFA DAHRA et les fermes pilotes, les CCLS La DRIM 2^{ème} RM.
- + Les redressements opérés sur l'employeur par les contrôleurs agréés conformément au guide du contrôle dont les montants recouverts sont pris en charge directement par les services contentieux.
- + Lenteur constatée des huissiers dans l'exécution des contraintes.
- + Assainissement très lent de la quote-part FNPOS viré directement par mandats au compte BNA Didouche Mourad Alger suite à la non collaboration des administrations à remettre les copies des mandats ; Les majorations de retard de paiement et pénalités de retard de dépôt de la DAS (il faut expliquer les

abréviations) par les cotisants relevant du secteur économique public dont la situation financière est critique.

Les cotisations principales ont diminué de 19,60% et représentent 86,92% de la créance globale, le détail par secteur est expliqué dans le tableau suivant :

**TABLE 7 : CRÉANCES PAR SECTEUR
DETAILLÉ**

Secteurs	Au 31/12/2017	Au 31/12/2018	Variation	TE	TPCG
Administrations	2 550	2 412	-137,85	-5,41%	55,22%
Associations	2	1	-0,88	-44,61%	0,02%
Catégories Particulières	253	220	-32,90	-12,98%	5,05%
Privé	722	770	47,96	6,64%	17,63%
Public	861	965	104,06	12,09%	22,08%
Représentation Étrangères	0	0	0,00	-	0,00%
Total Général	4 388	4 368	-19,60	-0,45%	100,00%

SOURCE : DOCUMENT CNAS

COMMENTAIRE :

Les majorations, les pénalités, les frais de chèques ont augmenté de 8,74% et représentent 13,08 % de la créance globale. Le détail par secteur est expliqué dans le tableau suivant :

**TABLE 8 : CRÉANCES PAR RISQUE DU
RECOUVREMENT**

Secteurs	Au 31/12/2017	Au 31/12/2018	Variation	TE	TPCG
Administrations	0	0	0,00	0,00%	0,01%
Associations	0	1	0,57	275,87%	0,12%
Catégories Particulières	0	0	0,01	727,57%	0,00%
Privé	182	211	29,21	16,08%	32,08%
Public	422	446	23,31	5,52%	67,80%

Représentation Etrangères	0	0	-0,29	-100,00%	0,00%
Total Général	605	657	52,81	8,74%	100,00%

SOURCE : DOCUMENT CNAS

La créance est détenue par des cotisants débiteurs actifs et représente 76,43% de la créance globale, soit 3 339 MDA dont 64.28% est détenue par les administrations. Par contre les cotisants inactifs ne détiennent que 23,57% (Le détail par secteur voire tableau ci-dessous).

TABLE 9 : CRÉANCES PRINCIPALES PAR SECTEUR ET PAR POSITION

Secteurs	Actif (1)	Inactif (2)	Total (3)	TP (1/3)	TP (2/3)
Administrations	2 146	266	2 412	88,97%	11,03%
Associations	0	1	1	27,31%	72,69%
Catégories Particulières	213	7	220	96,82%	3,18%
Privé	258	513	770	33,44%	66,56%
Public	721	243	965	74,78%	25,22%
Représentation Etrangères	0	0	0	#DIV/0!	#DIV/0!
Total Général	3 339	1 030	4 368	76,43%	23,57%

SOURCE : DOCUMENT CNAS**CRÉANCES PAR POSITION DES COTISANTS DÉBITEURS :**

Le tableau ci-dessous confirme que la créance globale détenue par les cotisants débiteurs actifs représente 75,20% de la créance globale, soit 3 779 MDA dont 56.79% est détenue par les administrations. Par contre les cotisants inactifs ne détiennent que 24,80% dont la majorité est détenue par les EPE, EPL publiques dissoutes ou à l'arrêt depuis des années.

Les cotisants inactifs privés proposés à l'admission en non-valeur, ainsi que les établissements scolaires avant la centralisation des salaires au

niveau de la direction de l'éducation et au reliquat FNPOS viré directement au compte BNA « FNPOS Alger ».

CRÉANCES PAR AGE AU 31.12.2018 :

Les cotisants inactifs privés proposés à l'admission en non-valeur, ainsi que les établissements scolaires avant la centralisation des salaires au niveau de la direction de l'éducation et au reliquat FNPOS viré directement au compte BNA FNPOS Alger.

ANALYSE DES RÉSULTATS :

L'explication des résultats de la répartition (tableau ci- dessous) a permis de faire les recommandations suivantes :

- ✚ Relancer les tutelles des administrations débitrices pour la régularisation de leur situation relative au rappel octroyé en 2012 pour les périodes 2008 à 2012 avec effet rétroactif (5 ans), la majorité des administrations ont procédé aux cotisations (part ouvrière 9%), sans les 26%; 0.5% RA, 0.5% FNPOS.
- ✚ Pour les administrations, la tutelle devrait sensibiliser la direction générale du trésor pour que les contrôleurs financiers et les receveurs des trésoreries de wilaya collaborent étroitement avec les services du recouvrement pour la mise à disposition les copies des mandats et veiller au paiement au mois des 34%.
- ✚ Pour le secteur privé , un plan d'action doit être élaboré pour sélectionner les débiteurs ayant fait l'objet de contrainte réglementaire signé par le président du tribunal compétent ou de plainte déposée contre ces derniers pour le recouvrement de la part ouvrière , autrement les créances restantes seront proposées à l'admission en non-valeur et ce en application des dispositions du nouveau système comptable financier basé sur le normes d'évaluation des actifs réels que détient l'entité économique.
- ✚ Et enfin le secteur public en activité ou relancé, la tutelle devrait solliciter les SGP ou les nouveaux groupes récemment pour assainir leur principal et par la suite formuler les demandes d'apurement des majorations et pénalités de retard à la commission de recours nationale étant donné que les créances en MR-PR sont supérieures un million de dinars voire des millions de dinars.

- ✚ Assainissement des créances avec constatation de provisions pour perte de valeur surtout les créances très âgées dont aucune action de recouvrement forcé n'a été engagé (Loi 08-08).

TABLE 10 : CRÉANCES PAR AGE ET PAR NATURE

Tranches d'âge	Principales (1)	Autres (2)	Total (3)	TR	TPP 1/3	TPA 2/3
[0000 , ... , 0000]	67	56	123	2,45%	54,29%	45,71%
[1960 , ... , 1969]	0	0	0	0,00%	0,00%	100,00%
[1970 , ... , 1979]	0	0	0	0,00%	17,15%	82,85%
[1980 , ... , 1989]	1	1	1	0,03%	43,19%	56,81%
[1990 , ... , 1999]	346	99	445	8,85%	77,77%	22,23%
[2000 , ... , 2007]	789	238	1 027	20,43%	76,86%	23,14%
[2008 , ... , 2012]	970	136	1 106	22,00%	87,73%	12,27%
[2013 , ... , 2016]	1 429	95	1 524	30,32%	93,75%	6,25%
2017	529	24	553	11,00%	95,72%	4,28%
2018	238	9	247	4,92%	96,29%	3,71%
Total Général	4 368	657	5 026	100,00%	86,92%	13,08%

SOURCE : DOCUMENT CNAS

Conclusion :

Dans le cadre de ce travail, notre vocation était d'évaluer la qualité de l'audit à travers les normes internationales ISA.

Dans un premier lieu, nous avons exposé les fondements théoriques et conceptuels concernant la qualité de l'audit. Nous avons apporté également un éclairage sur les normes internationales d'audit ISA.

Ensuite, Pour notre étude de cas, nous avons choisi d'appliqué les cinq normes sur des informations financières et comptables auprès de la caisse nationales des assurance sociales des travailleur salariés.

Nous concluant, que les normes requièrent de l'auditeur, d'exercer un jugement professionnel et de faire preuve d'un esprit critique lors de la planification et la réalisation de l'audit, pour lui permettre de réhausser la qualité d'audit.

Les normes ont pour objet :

- De définir les principes fondamentaux de la pratique de l'audit ;
- De fournir un cadre de référence pour la réalisation et la promotion d'un large champ d'intervention d'audit à valeur ajoutée ;
- D'établir les critères d'appréciation du fonctionnement de l'audit ;
- De favoriser l'amélioration des processus organisationnels et des Opérations.

L'audit est considéré donc, comme l'aspect complémentaire du travail comptable et financier. Il est miroir qui reflète la validité et l'objectivité des résultats à la fin du cycle financier, à savoir les états financiers publiés par le système comptable.

En utilisant les normes internationales, l'auditeur apporte une qualité à l'information financière. Cette qualité est fondamentale pour maintenir la confiance des investisseurs, des créanciers, des analystes interne ou externe à l'entité.

Cependant, la qualité de l'audit n'a pas reçu une définition certaine de ses buts et une mesure de son efficacité dans un monde en perpétuelles mutations cette notion évoluera selon la même tendance, ainsi par opposition aux professionnels ayant formulé une définition admise de la qualité d'audit, les chercheurs continuent toujours à en débattre.

Bibliographie:

1. Abderrahmane, L. (2020, 07 04). *https://cnas.dz/التعريف بالصندوق/*. Retrieved from <https://cnas.dz/>
2. Board, I. A. (2020, 07 04). *IAASB*. Retrieved from <https://www.international-standards.org/>:
3. DEPRET.M.H, F. H.-P. (2005). *Enjeux managériaux comptables et financiers*. France: DE BOOK.
4. GANDJA., V. (2015). *Audit légal et perception de la qualité des travaux dans une économie en développement*. Canada: The french connection.
5. *international standard auditing*. (2020, 07 04). Retrieved from ISA: www.isa.org

6. POCHET.C. (2009). Audit : régulation. *Encyclopédie de comptabilité, controle et audit ; Economica.*
7. Sfayhi, M. N. (2013). *Guide pour l'utilisation des Normes Internationales d'Audit dans l'Audit des Petites et Moyennes Entreprises* . Tunisie: International federation of accountants.